

PROJET

Rétro-planning prévisionnel

Sept. 13	Oct. 13	Nov. 13	Déc. 13	Janvier 14	Février 14	Mars 14	Avril 14	Mai 14	Juin 14	Juillet 14	Août 14	Septembre 14	Oct.14	Nov. 14	Déc.14	Janv 15
36 37 38 39	40 41 42 43 44	45 46 47 48	49 50 51 52	1 2 3 4 5	6 7 8 9	10 11 12 13	14 15 16 17 18	19 20 21 22	23 24 25 26	27 28 29 30 31	32 33 34 35	36 37 38 39 40	41 42 43 44	45 46 47 48	49 50 51 52	1 2 3 4 5

ACTIONS	OBJECTIFS	RÉALISATION
<b>Diffusion listes électorales</b> Liste des électeurs aux CTM et CAP nécessaires pour : - déterminer la cartographie des bureaux de vote adaptée à chaque scrutin, - déterminer les modalités de vote (direct à l'urne, par correspondance), - déterminer le nombre de sièges de chaque instance, - élaborer les notes d'organisation des élections (CAP et CT ) auprès des services concernés, - constituer les listes d'électeurs destinées à être communiquées aux organisations syndicales et répondre ainsi aux obligations réglementaires.	Constitution	1ère liste provisoire liste définitive X Affichage le 4 novembre soit 1 mois avant la date du scrutin
<b>Détermination de la cartographie</b> -CT -CAP/CCP		Réunions cartographie CT puis CAP avec les organisations syndicales X X Finalisation cartographie
<b>Rédaction des actes réglementaires</b> Le département des relations sociales assure, auprès des services, la diffusion des instructions nécessaires à la mise en œuvre du processus électoral : 1- Une note d'organisation commune à l'ensemble des élections, « socle » précisant les mesures à prendre pour l'organisation des bureaux de vote, les opérations de vote et de dépouillement, ainsi que l'établissement des procès-verbaux, la proclamation et la communication des résultats ; des fiches pratiques et exemples y seront joints en annexes ; 2- Des notes spécifiques qui préciseraient les dispositions complémentaires spécifiques à chacune des élections concernant les CT et les CAP/CCP.  Toutes les instances renouvelées impliquent la production des arrêtés pour la création ou le renouvellement des instances, ainsi que les modalités d'organisation.	note d'organisation commune  notes d'organisation spécifiques  arrêtés	Signatures au plus tard en mai
<b>Réunions thématiques avec les OS</b> - la cartographie CT - note spécifique CTM - note spécifique CT AC - note spécifique CT DAC - note spécifique CT de services - note spécifique CT d'établissements - note spécifique CT DTAM  - la cartographie CAP - note spécifique CAP des personnels d'exploitation - note spécifique ces OPA - note spécifique ces adjoints administratifs - note spécifique ces ETST - note spécifique des ATE/TE - note spécifique ces PNT - note spécifique ces IPEF - Note globale pour les autres corps  - Instances de Concertation Régionale - Moyens	Prévision  Réalisation	Concertation d'octobre 2013 à mai 2014  15/10/2013 Présentation du processus électoral X Semaine 48 cartographie CT Semaine 49 cartographie CAP X X
<b>Vérification des listes de candidatures</b> Date limite de dépôt des candidatures : <b>le 23 octobre 2014</b> L'administration dispose de <u>3 jours francs</u> pour vérifier la conformité de ces listes.		Date limite du dépôt des candidatures le 23 octobre 2014 X
<b>Mises sous pli</b> Matériel électoral		Envois au moins 15 jours avant
<b>Scrutins 4 décembre 2014</b> Tous les agents seront invités à voter le <b>4 décembre 2014</b>		Scrutin le 4 décembre 2014 X
<b>Dépouillement des suffrages</b> Dépouillement CTM prioritaire le 4 décembre 2014		Dépouillement